

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-23**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

**OBJET : AVIS SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2029
ENTRE COLL'IN COMMUNAUTE ET LA CAF DE L'ISERE**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, MM. ABADIE Frédéric, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVIER Christelle, M. PLOCH Romain

Absents : M. THIMONIER Franck (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), Mme CORNET Sophie, M. BERCIMUELLE Laurent (*pouvoir à Sébastien DESSERTINE*), Mmes LONGEARD Gaëlle (*pouvoir à Christine FASSINOT*), BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle.

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 22/008 du 10 février 2022, les élus communautaires ont décidé, à l'unanimité, d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 (4 ans). Cette CTG arrivant à son terme en décembre 2025, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour la période 2026-2029.

Une démarche d'évaluation et de réécriture partagée a été lancée par le Pôle Vie Sociale de la Communauté de Communes, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales, selon un calendrier défini et la mise en place d'instances mixtes dénommées « Comités techniques » composées d'Elus, de partenaires du territoire, de la CAF et du Département.

L'évaluation s'est déroulée selon les étapes suivantes :

Décembre 2024	Validation par la CAF ainsi que par les commissions petite enfance, enfance, jeunesse, solidarité, culture, lien social de la démarche
Décembre 2024 / Janvier 2025	Constitution des comités techniques
Mars 2025 à mai 2025	Réunion des comités techniques pour évaluation de la CTG
Septembre 2025	Présentation au comité de Pilotage de l'évaluation et des axes de travail pour la nouvelle CTG
Septembre à décembre 2025	Formalisation de la nouvelle CTG, délibérations des Communes, du CD38 et de la Communauté de communes, actant l'accord de principe pour la CTG.

La démarche étant la même que pour la convention précédente, tous les Conseils Municipaux du territoire, également signataires, doivent rendre un avis sur cet engagement et signature avec la CAF.

- **Considérant** l'effectivité de la démarche d'évaluation de cette convention et son échéance en décembre 2025,
- **Considérant** la nécessité de l'élaboration de cette nouvelle convention pour la continuité des financements de la Caf de l'Isère et la prise en considération des axes de travail concertés sur le territoire pour les 4 ans à venir,

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la signature de la nouvelle CTG 2026-2029 entre la Communauté de Communes et la CAF de l'Isère,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme :
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 20 octobre 2025


Le Maire,

Alain CAUQUIL